

Nouveau traité entre l'UE et le Mexique

L'accord conclu le 21 avril 2018 se traduit par une franchise de droits pour « pratiquement tous les échanges de marchandises entre l'UE et le Mexique, y compris dans le secteur agricole », fait savoir Bruxelles.

L'Union européenne et le Mexique ont annoncé le 21 avril 2018 avoir conclu « un accord de principe » pour moderniser le traité de libre-échange qui régit leurs relations commerciales depuis 2000.

« D'ici à la fin de l'année »

Si « des questions techniques » restent encore à résoudre, selon les signataires, sa finalisation est attendue d'ici à la fin de l'année, après validation du Parlement européen et des 28 États membres.

L'accord se traduit par une franchise de droits pour « pratiquement tous les échanges de marchandises entre l'UE et le Mexique, y compris dans le secteur agricole », rapporte la Commission européenne.

Promettant un accès facilité au marché mexicain pour le lait en poudre, les fromages, le chocolat, les pâtes ou le porc produit en Europe, il devrait aussi protéger 340 appellations du Vieux Continent dans les secteurs alimentaires et des boissons.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/libre-echange-nouveau-traite-entre-lue-et-le-mexique-1,3,2151174885.html>